

**Composition du jury pour l'admission directe en 2^e ou 3^e année des études médicales,
pharmaceutiques, odontologiques et de sage-femmes
Année universitaire 2024-2025**

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles :

- L'article L. 631-1 alinéa 4 ;
- R 631-1-II, R631-1-3,

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 novembre 2019

ARRETE :

Article 1 : Sont nommés en tant que membres du jury pour l'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques ou de sage-femmes et pour les dispenses d'études au titre de l'année 2024-2025 :

Son Président :

M. Marc MAYNADIÉ, Directeur, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier, circonscription Médecine, UFR des Sciences de Santé,

Ses Membres :

M. Éric LESNIEWSKA, Vice-Doyen, Professeur universitaire, circonscription Pharmacie, UFR des Sciences de Santé

Mme Catherine VERGELY-VENDRIESSE, Professeur universitaire, circonscription Pharmacie, UFR des Sciences de Santé

M. GUERRIAUD Mathieu, Professeur universitaire, circonscription Pharmacie UFR des Sciences de Santé

Mme Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Directrice du Département Universitaire de Maïeutique, UFR des Sciences de Santé

Mme Estelle CHARBONNIER, Enseignante sage-femme, Département Universitaire de Maïeutique, UFR des Sciences de Santé

M. Pablo ORTEGA-DEBALLON, Professeur des Universités-Praticien-Hospitalier, circonscription Médecine, UFR des Sciences de Santé

M. Victorin AHOSSI, Vice-Doyen, Professeur des Universités associé circonscription Odontologie, UFR des Sciences de Santé et Chef de service odontologue du CHU de Dijon

Mme Rita EID, Maître de conférences associée, circonscription Odontologie, UFR des Sciences de Santé

Mme Caroline HOUTMANN, Docteur en Chirurgie dentaire, Cheffe de projet et Responsable administrative circonscription odontologie, UFR des sciences de Santé

Article 2 : Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 30 janvier 2025



Monsieur le Doyen
Marc MAYNADIÉ
Le Doyen de l'UFR
des Sciences de Santé
de Dijon